

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES MARITIMES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

### DELIBERATION n°61/2021

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU  
DEPARTEMENT POUR LA SECURISATION DES FETES  
TRADITIONNELLES**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	23
Excusés :	4
Pouvoirs :	3
Votants :	26

## SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 24 septembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

**PRESENTS** : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Emilie GAGLILOLO, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Stéphane GARAVAGNO, Sandrine BRUNET.

**PROCURATIONS** : Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Eric ROMAN.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Emilie GAGLILOLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département des Alpes Maritimes subventionne, à hauteur de 70%, les dépenses annuelles engagées par les Communes pour la sécurisation des fêtes traditionnelles.

Monsieur le Maire précise que les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'accentuer la sécurité de leurs manifestations, à la demande des forces de l'ordre et compte tenu du niveau Vigipirate actuel fixé par le Préfet.

Les manifestations communales traditionnelles concernées par un renforcement de la sécurité sont les suivantes pour l'année 2021 :

- Le Festival Châteauneuf sous les étoiles et les soirées estivales. Le coût de la sécurisation de ces soirées s'élève à 1325€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le concours du Conseil Départemental dans les dépenses engagées au titre de la sécurisation de ces festivités.

Le plan de financement s'établit comme suit :

### DEPENSES

Coût des frais de sécurité	1325 €
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental (70%)	927,50 €
Part communale HT	397,50 €

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu, et après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le plan de financement établi ci-dessus ;

**SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental la plus large possible, si possible à hauteur de 70 % du coût de l'opération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,  
Les formalités de publicité ayant été  
Effectuées le - 6 OCT. 2021  
Et la délibération expédiée à la  
Sous-préfecture le - 6 OCT. 2021

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Emmanuel DELMOTTE

